

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 12 mars 2024

**ASA DES DUCS
CIRCUIT D'ESSAY
LA BARRE
61500 ESSAY**

M. Le Président

OBJET : Fol'Car des Ducs

DATES : 6 & 7 avril 2024

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 12 mars 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

206

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur

lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Normandie

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

FOL' CAR DES DUCS
06 et 07 avril 2024



(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA des DUCS organise les 06 et 07 avril 2024 une compétition automobile régionale intitulée le FOL' CAR DES DUCS

Cette compétition compte pour le Championnat de France de Fol' Car.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile..... le (date) sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Non
Président du Collège des Commissaires Sportifs	TATIN Jean-Michel – licence n° 6575
Membres du Collège	BRISSET Jean-Yves – licence n° 3244 GIRARD Roger – licence n° 23809
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	BOULAY Gisèle – licence n° 165750
Directeur de Course	LEMIRE Thomas – licence n° 35253
Directeur de Course adjoint	MARIE Franck – licence n° 5847
Adjoints à la Direction de Course	BOULAY Dany – licence n° 2490
Directeur de course stagiaire	FOURRIER Jacques – licence n° 4913 HERLIN Patrick – licence n° 9316 HERMELINE Roland – licence n° 37789 OVIEVE Alain – licence n° 196080
Commissaires Techniques – Responsable	DUROU Hervé – licence n° 49719
Suppléant	HERHEL Olivier – licence n° 15550 BOISSAY Pascal – licence n° 6464 CHARTRAIN François – licence n° 17134 LALOUETTE Jean-Marie – licence n° 4893 OLLIVIER Claude – licence n° 16353
Commissaire technique stagiaire	HALIN Bernard – licence n° 341717
Secrétaire technique	STADLER Sonia – licence n° 297208

Chargés des relations avec les concurrents	CHARTRAIN M-Josèphe – licence n° 31376 DUMAS Jean-Claude – licence n° 19186
Chronométrateur Responsable	VEZIE François – licence n° 205770
Adjoints	NAUROY Philippe – licence n° 163037 FAUQUES Gilbert – licence n° 189444
Responsable du Parc Fermé	JAFFRELOT Christophe – licence n° 108264
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	MACPHERSON Howard Par délégation : GILLARD Daniel
Médecin Chef	HAMDANE Amir
Responsable Sécurité	MACPHERSON Howard Par délégation : GILLARD Daniel
Speakers	JARREAU Frédérique – licence n° 45174 SAMOYEAU Jean-Yves – licence n° 19355
Administratif	DELORME Martine – licence n° 183472

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA des DUCS et l'organisateur technique est MACPHERSON Howard et par délégation GILLARD Daniel.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	08 mars 2024
Clôture des engagements	30 mars 2024 à minuit
Publication de la liste des engagés	02 avril 2024 minuit Sur les sites : www.asa-des-ducs.com www.asocffc.fr
Date et lieu de la compétition	06 et 07 avril 2024 Circuit des Ducs à Essay - 61500
Vérifications administratives et techniques	Le 6 avril de 8 h00 à 12 h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le 6 avril à 12 h30 au collège
Briefing obligatoire	Le 6 avril à 13 h30 – grille de départ En cas de mauvais temps salle du circuit
Horaire des essais libres	Le 6 avril de 14 h00 à 16 h00 Uniquement pour les voitures vérifiées
Horaire des essais chronométrés	De 16 h45 à 18 h30
Horaire de la course	Le 7 avril de 8 h00 à 18 h30
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Le 7 avril à 19 h00 sur la grille de départ. En cas de mauvais temps salle du circuit

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 06 avril 2024 de 8 h00 à 12 h30.
Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 04 avril 2024 (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 07.86.95.89.78

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme à l'Article 3 de la réglementation générale Fol' Car en vigueur

3.1P. ENGAGEMENTS

Le nombre maximum de voitures admises au départ est de 120.

Seront prioritaires dans chaque classe :

- 1/ - les pilotes engagés à l'année au Championnat de France de Fol' Car
- 2/ - les 25 premiers pilotes classés au Championnat de France de Fol' Car de l'année en cours (de l'année précédente pour la première épreuve de la saison)
- 3/ - les pilotes occasionnels titulaires d'une licence annuelle, dans l'ordre de la date d'engagement (cachet de la poste faisant foi)
- 4/ - les pilotes occasionnels titulaires d'un titre de participation

3.1.1 – Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1. ENGAGEMENTS A L'ANNEE de la réglementation du Championnat de France de Fol' Car 2024

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler, par écrit, son engagement auprès du promoteur : asocffc59@gmail.com au plus tard avant le date de clôture des engagements de l'épreuve le 30 mars 2024 minuit.

Un pilote engagé à l'année qui ne participera pas à une compétition figurant à son programme perdra ses droits d'engagement, sauf cas de force majeure apprécié par la commission Fol' Car.

3.1.2P. – Pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Christiane SAMOYEAU : licence n° 19360
23 rue Belle Etoile
61200 – ARGENTAN
Tél. 06.81.78.30.14
e-mail : c.circuitdesducs@orange.fr

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 30 mars 2024 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement.

Ils sont fixés à :

- 160 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 320 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation (TP) sont admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.3. TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur reconnu par le prestataire en charge du chronométrage

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non-fonctionnement de celui-ci, il ne pourra prétendre à aucun classement.

4.4P. NUMEROS

Les plaques de portières et les numéros sont fournis par le promoteur ASOCFFC.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le Championnat de France de Fo' Car des Ducs se déroulera sur le circuit des Ducs à ESSAY. Il est long de 935 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 23 janvier 2023 sous le numéro 61.13.22.0522 RC Nat 0935 et 61.13.22.0522.RC Nat 0975 (tour alternatif)

L'accès au circuit se fait à partir de la D31 entre Alençon et l'Aigle. Arrivé à ESSAY suivre le fléchage.

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé sur la vitrine de la buvette (près du bâtiment administratif).

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents au local administratif. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 07.86.95.89.78 (Christophe JAFFRELOT)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches seront établis par le Directeur de Course et seront publiés par additif et remis aux vérifications administratives

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu sur la ligne de départ le 6 avril 2024 à 13 h30.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de la discipline.

7.7P. VARIANTE DE PARCOURS (Tour alternatif)

7.7.1. OBLIGATION D'EMPRUNTER LA VARIANTE DE PARCOURS

Le passage dans le tour alternatif pourra se faire aux essais libres.

Lors des manches et finales, la variante de parcours doit être empruntée une fois par le pilote qui choisira librement le tour dans lequel il l'empruntera.

Les pilotes qui n'emprunteront pas ce tour alternatif seront pénalisés comme suit :

- En manche : recul de 5 places
- En finale : classé dernier de la finale

Les pilotes qui emprunteront plus d'une fois ce tour alternatif seront pénalisés comme suit :

- En manche : classé dernier de la manche
- En finale : classé dernier de la finale
- En cas d'arrêt de la course, un temps forfaitaire de 3 secondes sera appliqué aux pilotes qui n'auraient pas emprunté la variante de parcours.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1 100 € (550 € par classe) répartis de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------|-------|
| - 1 ^{er} | 150 € |
| - 2 ^{ème} | 130 € |
| - 3 ^{ème} | 110 € |
| - 4 ^{ème} | 90 € |

- 5^{ème} 70 €

10.3P. COUPES

- 1 coupe aux 3 premiers de la finale A
- 1 coupe aux 3 premiers de la finale B
- 1 coupe aux 3 premiers de la finale C
- 1 coupe aux 3 premières féminines toutes classes confondues
- 1 coupe au premier junior (né après le 31 décembre 1999) toutes classes confondues

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 7 avril 2024 à 19 h

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

- Nombre de postes de commissaires de piste : 20 commissaires (2 postes fixes avec 2 commissaires par poste et 4 VIR avec, à bord, 4 commissaires
- Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité :
2 postes fixes avec 2 extincteurs à eau pulvérisée 10 kg et 2 extincteurs poudre 10 kg
- Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 20

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non (SDIS en alerte à moins de 5 mn du circuit.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

Coordonnées de l'organisateur technique :

MACPHERSON Howard

et par délégation Daniel GILLARD au 06.41.50.00.88 / e-mail : daniel@circuit-ducs.com

Coordonnées GPS du circuit :

48°32'46" Nord / 0°15'29" Est

Organisation du parc concurrents et réglementation :

Horaires du parc : l'accès au parc sera réglementé de la façon suivante :

. le samedi 6 avril 2024 : ouverture du circuit à 7 h00 et fermeture à 21 h00

. le dimanche 7 avril 2024 : ouverture du circuit à 7 h00 et fermeture à 21 h00

Il est impératif de respecter les panneaux de stationnement : cette voie est aussi l'accès pour les secours. **Pour le respect des pilotes déjà en place et des bénévoles, merci de respecter les horaires.**

La soirée que vous passerez sur le site doit se faire dans le plus grand respect d'autrui. Aucun débordement sonore ne sera accepté après 24 h00.

A la demande des services de secours, il sera interdit de stationner dans les allées et il y aura un sens de circulation à respecter.

Vous disposerez d'un autocollant pour l'accès d'un véhicule au parc et de 5 entrées comme suit :

-2 pilotes par véhicule (5 bracelets) : 2 pilotes – 1 mécanicien – 2 invités

-1 pilote par véhicule (5 bracelets) : 1 pilote – 1 mécanicien – 3 invités

Chaque bracelet sera remis au bénéficiaire.

Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non-respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le collège des Commissaires Sportifs.

L'Organisateur diligentera une personne pour effectuer un rapport sur la présence des extincteurs, des bâches, de la surface utilisée ainsi que du stationnement de vos véhicules. Il sera ensuite transmis à la Direction de Course et à l'Organisateur.

Les engins motorisés (quads, motos, etc) pourront rouler sous la seule responsabilité des concurrents et à très faible allure. La zone de circulation est autorisée dans le parc des concurrents et jusqu'à l'aire des vérifications techniques.

Aucune circulation de quads / motos ou autres de concurrents n'est autorisée dans les zones publiques. La vitesse sera limitée à 15 kms/h dans les allées du paddock et sur les chemins d'accès et de sortie de la piste.

(suite annexes complémentaires)

Réceptif dans le parc :

Dans le cadre de votre emplacement, la gratuité sous votre structure est fixée à 5 personnes : pilote(s)-mécanicien-invités. Si le nombre est supérieur, nous vous demandons de nous faire part de vos projets.

Vous aurez, en plus de votre engagement, la somme de 5 € par voiture pour participation aux frais d'électricité (noté sur le bulletin d'engagement).

Action engagée pour la protection de la nature :

Des sacs poubelles seront remis aux concurrents dès leur arrivée aux vérifications administratives.

Les poubelles feront l'objet de plusieurs ramassages pendant le week-end.

Des conteneurs pour verres et déchets seront disponibles dans le parc concurrents.

En quittant le parc après l'épreuve, chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans aucune poubelle.

Les produits polluants doivent impérativement être repris par les concurrents (notamment pour les pneumatiques et bidons de fluides). Une amende de 100 € sera appliquée par élément non repris après l'épreuve.

Chers amis pilotes, nous vous demandons de respecter cette réglementation et nous vous souhaitons un excellent week-end sur le Circuit des Ducs où nous sommes très heureux de vous accueillir.